Forcé à mentir à un psychologue

Par Aleatha

Bonjour

J'ai actuellement la garde exclusive de nos 2 filles.
Cela ne convient pas à la mère, elle fait tout depuis 3ans pour mettre la pression "psychologique comme physique " ou j'ai du déposer plainte avec itt de 2 jours. Et ça dernière nouveauté est de vouloir faire mentir nos filles sinon elle fera tout pour les abandonné et ne plus les voir chose que nos filles mon rapporté. Elle avait pris un r.d.v. à l école est les filles devait dire que je leurs tapé dessus mais l école voir bien que nos filles on le sourire et que tout va bien donc elle n'a pas plu le fait. Cependant elle c'est permises elle-même de faire consulter nos filles par un psychologue pendant les vacances chez elle en les forçant à mentir donc nos filles par peur ce sont exécuté mon ex auraitdonné ceci a sont avocats. Au retour de vacances les filles n étaient pas bien. Donc je n est rien forçait j'ai laissé faire et 3 semaines après ma plus grande ma avoué la chose... que dois-je faire déposer plainte ? Je suis perdue

---
Par Aleatha

Cela ne convient pas à cette dernière, elle fait tout depuis 3 ans. Je parle de leurs mère.
J'ai demandé la gardé car nos filles car elle voulaient vivre avec moi.

Par ESP

Bonjour
Ne perdez pas de temps, il faut que le JAF soit amené à trancher et vous faire aider par un avocat spécialisé en droit de la famille.

Par Isadore

Bonjour,

Quel âge ont vos filles ?

Par Aleatha

Bonjour

11ans et 7ans.

Par kang74

Bonjour

Effectivement un avocat est nécessaire.
Des paroles chez un psychologue, sans plainte derrière pour violence c'est quand même assez curieux ...
Psychologue qui ne demande pas, en plus , que vous participiez au moins à une séance, encore plus, ni même si vous êtes d'accord pour un suivi (pertinent dans le contexte : un psy, sur un suivi peut constater plus de choses ...)
Je vous conseille que vos filles aient un vrai suivi avec un professionnel .

Une enquête sociale ou une expertise médico-psychologique pourrait aussi aider .

Enfin ce que vous relatez est grave : ce sont des violences psychologique envers vos enfants qui se retrouvent

instrumentalisées au milieu d'un conflit parental.
Vous pouvez donc appeler le 119 .

Par Isadore

Vos filles sont encore très jeunes donc très influençables dans un conflit parental.

Je rejoins le conseil donné précédemment : voyez un avocat, il ne faut pas laisser traîner. Vos filles subissent un mauvais traitement de la part de leur mère, il ne faut réagir.

A titre personnel je vous conseille de les rassurer en leur montrant bien qu'elles n'ont rien fait de mal et que vous êtes là pour elles, mais sans mettre leur mère en cause ou dire du mal d'elle. Il faut en effet les emmener chez un professionnel sérieux.

La mère a l'autorité parentale ?